



Administrateurs en exercice :	11
Administrateurs présents :	11
Pouvoir :	
Ont voté :	11
Pour	11
Abstention	

DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

Publié le

ID : 045-264509670-20260518-10_26-DE

S²LO

SEANCE DU 18 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai à seize heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Semoy.

Nombre des membres en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil d'Administration :

Présents : Christophe SARRE – Caroline ORSAT LE FLOCH – Laetitia MAZINGUE - Stéphanie HOUDAS - Jean-Luc INDIENNA – Philippe RINGUET – Martine AIME – Ginette LINGER – Lucile CHABERNAUD – Michaël PLANCHON – Aurélie MARSILLE PRADEL

Absents excusés

Pouvoirs : 11

Secrétaire de séance : Martine AIME

10/26 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

M. le Président expose la situation de la famille.

Ceci étant exposé,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De prendre en charge la somme de 300 € pour une facture de désencombrement établie par l'entreprise RESPIRE**
- **DE DIRE que cette aide sera imputée sur le budget CCAS à l'article 6568 « autres secours ».**

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans

Fait à Semoy, le 18 mai 2026

Le Maire, Président du CCAS

Christophe SARRE



Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 045-264509670-20260518-10_26-DE